



**HAUTE-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°43-2023-152

PUBLIÉ LE 31 OCTOBRE 2023

# Sommaire

## **43\_DSDEN\_Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Haute-Loire /**

43-2023-10-16-00007 - Arrêté complémentaire du 16 octobre 2023  
organisation de services dans les enseignements préélémentaire,  
élémentaire et spécialisé (1 page)

Page 3

43\_DSDEN\_Direction des services  
départementaux de l'éducation nationale de  
Haute-Loire

43-2023-10-16-00007

Arrêté complémentaire du 16 octobre 2023  
organisation de services dans les enseignements  
préélémentaire, élémentaire et spécialisé

**ARRÊTÉ COMPLEMENTAIRE du 16 octobre 2023**  
**ORGANISATION DES SERVICES DANS LES ENSEIGNEMENTS PRÉÉLÉMENTAIRE, ÉLÉMENTAIRE ET  
SPÉCIALISÉ DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE**

L'inspecteur d'académie, directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Loire :

- vu le code de l'éducation,
- vu les avis du comité social spécial d'administration départemental des 5 et 14 septembre 2023,
- vu l'avis du conseil départemental de l'éducation nationale du 28 septembre 2023,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : sont ouverts, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023, les postes suivants :

0431048F	Service départemental de l'école inclusive (SDEI)	ITSP	1	Personne Ressource Formateur TND
0430045R	Circonscription de Brioude	TR	1	Rattaché à l'école de Paulhac
0430961L	Circonscription Le Puy	TR	1	Rattaché à l'école élémentaire Bords de Loire à Coubon
043004GF	Brigade remplacement Formation continue	TR	1	Rattaché à l'école La Sumène, Fay-La Triouleyre - St Germain Laprade

**ARTICLE 2** : sont fermés, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023, les postes suivants :

RNE	Désignation de l'école ou de l'établissement	Nature du poste	Nombre de postes	Observations
<b>École primaire</b>				
0430483S	Paulhac	Primaire	- 1	Fermeture de la 3 <sup>ème</sup> classe
0430297P	La Musette à Vazeilles-Limandre	Primaire	- 1	Fermeture de la 2 <sup>ème</sup> classe

**ARTICLE 3** : le secrétaire général de la direction des services académiques de Haute-Loire, madame l'inspectrice et messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale des circonscriptions sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Loire.

Signé

Hervé BARILLER